

▼ **ARBRES MORTS**
ARBRES À CAVITÉS ▼

bas



▼ **Cycle de vie**
de l'arbre ▼

Le cycle biologique d'un arbre peut être défini par quatre périodes successives :

- La croissance en hauteur et en diamètre
- La maturité
- La senescence
- Le bois mort debout puis couché

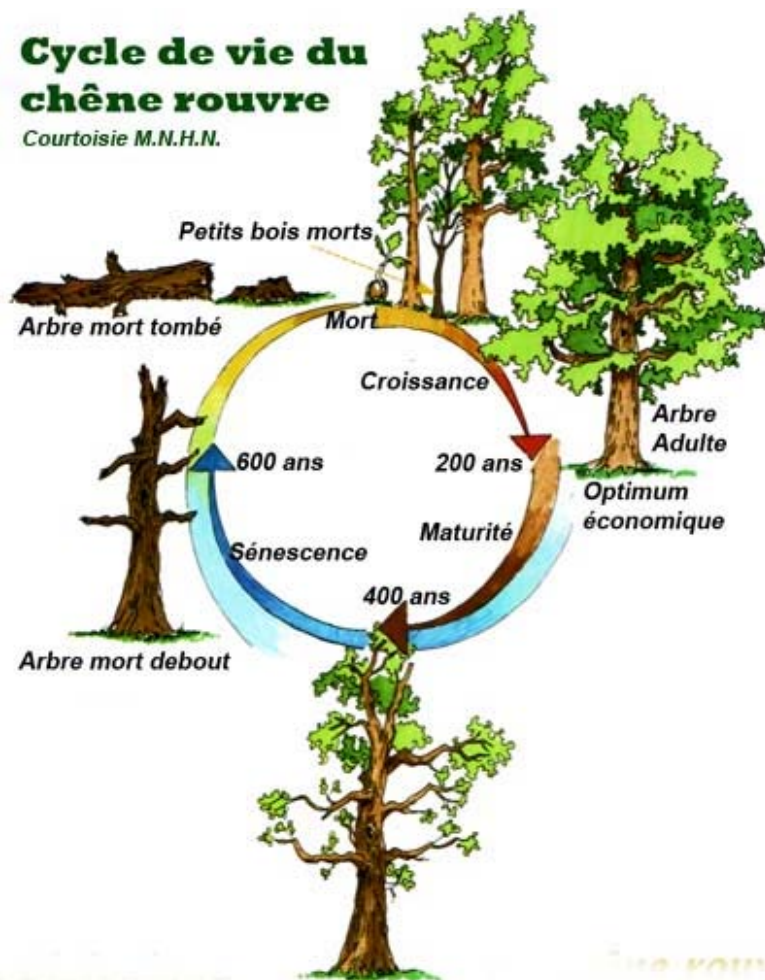
Seules les deux premières périodes concernent la production de bois (l'arbre étant, le plus probablement, coupé à l'âge de l'optimum économique - voir le chapitre : " Gestion et aménagement ")

Ainsi, les trois quarts du cycle de vie des arbres seraient absents des forêts si on ne conservait, volontairement un minimum d'arbres à cavités et d'arbres morts. (Confère l'exemple ci-contre du chêne rouvre - il en va de même pour les autres essences tant feuillues que conifères -)

Si les petites cavités ou les bois

Cycle de vie du chêne rouvre

Courtoisie M.N.H.N.



morts de petits diamètres, qui sont indispensables à de nombreuses espèces, demeurent assez présents en forêt de Fontainebleau (cavités situées dans les houppiers, brins et perches dominés et secs) ; ce sont surtout les grandes cavités, les bois morts de gros diamètres, sur pied ou à terre, présents jusqu'à décomposition complète qui, hors des réserves biologiques (voir le chapitre : " Les réserves de nature "), font cruellement défaut en forêt.

Pourtant, non seulement ils sont absolument indispensables pour de nombreux êtres vivants, mais encore par le recyclage des matières organiques et minérales et une meilleure régénération des essences ligneuses, ils améliorent considérablement le fonctionnement de l'écosystème.

Ce constat milite en faveur d'une politique particulièrement active en faveur des "bouquets de sénescence" et des "bouquets de vieillissement".

Ajoutons que, dans un massif aussi étendu que celui de Fontainebleau qui d'une part a un relief aux versants accentués et d'autre part est parcouru par de nombreuses frontières entre des zones géomorphologiques différentes et des zones biogéographiques variées, une politique soutenue, affectée à ces bouquets, aurait une incidence exceptionnelle en faveur de la biodiversité ; assurant ainsi le maintien et, peut-être, le retour d'espèces en difficulté en Île-de-France.

Recherche :

Téléchargements